

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

DECISION MODIFICATIVE N°2**Une ambition confirmée et recentrée pour la politique de l'eau du Département de la Vienne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Climat et Développement Durable s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la réorientation de la politique de l'eau du Département de la Vienne, autour des trois priorités explicitées dans le rapport joint en annexe :
 - interconnexion et sécurisation de l'alimentation en eau,
 - mise en œuvre d'un outil fiable de mise en commun des données de l'observatoire de l'eau,
 - poursuite et renforcement des actions « milieux aquatiques », via les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA),
- d'approuver le portage par le Département de la Vienne du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Bassin Versant du Clain,
- d'autoriser le Président à lancer les études et assistances à maîtrise d'ouvrage pour le Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable, la mise en œuvre d'un outil fiable pour l'observatoire de l'eau et pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Bassin Versant du Clain,
- d'approuver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement pour un total de 119 247 €, soit un virement de crédit de 40 000 € de la section de fonctionnement du budget Agriculture et Ruralité vers la section de fonctionnement du budget Climat et Développement Durable et un virement de crédit interne de 79 247 € au sein du budget Climat et Développement Durable pour soutenir la stratégie Eau et Climat du Département de la Vienne,
- de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les études et AMO nécessaires au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), à l'Observatoire et au PTGE du Bassin Versant du Clain et pour la prise en charge des postes affectés.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 34
 Contre : 4 : DEVERGNE Ludovic, HARRIS Florence, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
 Abstention(s) : 0
 Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRALT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008202-DE
Date de publication	06/10/2023